

Image not found or type unknown



Reconnaissance d un enfants

Par **fatima8958**, le **03/09/2013 à 18:52**

bonjour je souhaite savoir des droits ,sur ma naissance, quand je suis nee,ma mre etait mariee, mais vivre avc mon pere biologique, mis je porte le nom de famille de son premier mari,monsieur que ,je ne conner ps et a se jour decede, alors pourquoi mon pre biologique don je ne porte pas le non a signer mon acte de naissance, merci de votre reponse

Par **cocotte1003**, le **03/09/2013 à 19:20**

Bonjour, parce que c'est le mariage qui légitime un enfant d'où votre nom mais m'importe qui peut faire enregistrer la naissance d'un enfant et c'est souvent la maternité qui le fait maintenant, cordialement

Par **amajuris**, le **03/09/2013 à 19:51**

bjr, rnen droit français le mari est le père présumé de l'enfant de son épouse.rncdt